RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

AB2H

SAS au capital de 500 euros
Siège social : 44 Bd Pasteur 93120 LA COURNEUVE
RCS BOBIGNY 980 431 084

Assemblée Générale

Procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire du 28 juin 2025

Les actionnaires de la SAS AB2H se sont réunis au siège social de la société sur convocation faite par le Président(e).
Les actionnaires possédant la totalité des action(s) représentant la totalité du capital, l'assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions conformément aux dispositions prévues aux statuts.

L'assemblée est présidée par **BOROT Hugues**, qui rappelle que l'assemblée aura à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Donner son agrément pour la modification de l'objet social qui devient : Conseil en gestion d'entreprises.
- Donner son agrément pour la démission de BOROT Hugues de son poste de Président(e) , et la nomination de SAS VOLTAIRE,Siège social : 46 Route d'Epernon 78125 HERMERAY à ce poste le 28/06/2025
- Donner son agrément pour le transfert du siège social de la société. La société quitte son ancien siège social situé au 44 Bd Pasteur 93120 LA COURNEUVE et s'installe au nouveau siège situé au 46 Route d'Epernon 78125 HERMERAY. Aucune activité n'est conservée à l'ancien siège.
- Modification corrélative des statuts.

La discussion est ouverte, diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, les questions de l'ordre du jour sont mises successivement aux voix.

RESOLUTION

- La collectivité des actionnaires donne son agrément pour la modification de l'objet social qui devient : Conseil en gestion d'entreprises.

RESOLUTION ACCEPTEE A L'UNANIMITE

RESOLUTION

- La collectivité des actionnaires donne son agrément pour la démission de BOROT Hugues de son poste de Président(e) , et la nomination de SAS VOLTAIRE,Siège social : 46 Route d'Epernon 78125 HERMERAY à ce poste le 28/06/2025

RESOLUTION ACCEPTEE A L'UNANIMITE

RESOLUTION

HB

- La collectivité des actionnaires donne son agrément pour le transfert du siège social de la société. La société quitte son ancien siège social situé au 44 Bd Pasteur 93120 LA COURNEUVE et s'installe au nouveau siège situé au 46 Route d'Epernon 78125 HERMERAY. Aucune activité n'est conservée à l'ancien siège.

RESOLUTION ACCEPTEE A L'UNANIMITE

RESOLUTION

- La collectivité des actionnaires donne son agrément pour la mise a jours des statuts.

RESOLUTION ACCEPTEE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11 heures.
De tous ce dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les actionnaires présents.

[redacted]